

la direction opposée, soit par inadvertance ou de propos délibéré, dont nous devons nous garder; car ne pas mettre en oeuvre ses engagements dans un domaine soulève de sérieux doutes quant à la probabilité de voir respectés les engagements contractés à d'autres égards.

Je reconnais, Monsieur le Président, qu'il existe à la CSCE un abîme entre deux conceptions très différentes de la relation qui doit s'établir entre l'individu et l'État. Nous nous berçons d'illusions si nous pensons que ces divergences de vues sont appelées à s'estomper rapidement. Mais on aurait tort, d'autre part, de conclure que le souci manifesté par le Canada pour les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et la plus libre diffusion de l'information, nous est dicté par le désir de perturber la stabilité interne d'autres États. Tout simplement, nous ne concevons pas que l'un quelconque des gouvernements représentés ici doive se sentir si faible ou si peu assuré qu'il lui faille traiter en criminels ou en traîtres ceux de ses citoyens qui croient à la sincérité de nos engagements en vertu de l'Acte final. Nous saisissons cette occasion pour affirmer que l'échec de la mise en oeuvre des dispositions visant les droits de l'homme affectera directement les progrès par rapport à d'autres dispositions de l'Acte final.

Dans le domaine de la sécurité, les résultats ont été lents à se manifester. Après plus de 18 mois de travaux, la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe n'a réalisé aucun progrès notable dans l'exécution des tâches spécifiées dans le mandat de Madrid. Le Canada fonde de grands espoirs sur la Conférence et espère qu'elle permettra d'établir un dialogue honnête d'où sortiront des mesures de coopération concrètes, et qu'elle apportera une contribution importante au processus de renforcement de la confiance mutuelle. Mais ces espoirs deviennent difficiles à maintenir - et difficiles à partager par nos peuples - devant une tentative manifeste pour esquiver la négociation d'un ensemble de mesures de confiance, dont un programme détaillé de coopération en matière militaire. Je crois, Monsieur le Président, qu'il importe de noter que ces mesures devaient s'appliquer également aux deux alliances en Europe. La sécurité est affaire de réciprocité: elle ne saurait s'établir sur des avantages unilatéraux acquis au détriment de l'une ou de l'autre des parties. Pour renforcer la confiance mutuelle, ce sont des actes et non des paroles qu'il nous faut. C'est pourquoi nous continuerons de préconiser une action commune fondée sur des engagements précis, notamment en ce qui concerne l'information et la vérification.